

Censure 1914 1918

Au moment de la **Première Guerre mondiale**, la censure, qui avait disparu en France en 1906, est proclamée immédiatement, par le décret du 2 août 1914 instaurant l'**état de siège** (la veille de la déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne). Ce décret est confirmé par la loi votée le 5 août, qui réprime tout ce qui est « de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations. » Cette censure, autant politique et morale que militaire, fut prolongée après la fin de la guerre, jusqu'en octobre 1919.

Dans les journaux, les articles, dessins et photos censurés ont fréquemment été remplacés par des "blancs" (*Le Canard enchaîné* à ses débuts dut se débattre contre la censure en adoptant son ton ironique pour la détourner, de nombreux articles, même anodins, étant censurés). La censure est alors représentée sous la forme d'**Anastasie** tenant de grands ciseaux.

La censure visait aussi les correspondances des soldats avec leurs proches, l'expression des difficultés de l'arrière faisant écho à l'horreur du front.

Lettre de Lucy-le-Bois pour Nancy en date du 22-8 / 17 Bandes latérales de fermeture

Marque ovale : CONTROLE Par L'AUTORITE MILITAIRE 115



Carte de franchise militaire italienne pour Haute Rive Yonne



Lettre en franchise de Wesserling en Alsace pour un soldat au dépôt de Sens

Marque ovale : OUVERT PAR L'AUTORITE MILITAIRE 76 au centre



Carte poste de Suisse pour Paris : normalement les cartes postales circulant avec l'écrit à découvert ne comportent pas de marques de censure.

